

222C0285  
FR0013482791-FS0066

3 février 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**NACON**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 février 2022, la société en nom collectif BNP Paribas Arbitrage<sup>1</sup> (1 rue Laffitte, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 janvier 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NACON et détenir 1 700 222 actions NACON représentant autant de droits de vote, soit 1,97% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NACON hors marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par BNP Paribas SA.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 86 291 410 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.